

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 26 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le **LUNDI 26 AVRIL** à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

PRESENTS : François BERROU, Michel BOUILLON, Julie CHARPENTIER, Yohann FOUASSIER, Pierrette LEHAY, Patrick BEAUPÈRE, Michèle DUCHEMIN, Marie-Claude HOUDELIER, Lilian BÈGUE, Jean-François RAIMBAULT, Stéphane SABLÉ, Florence LAMBARÉ, Caroline BEAUDUCEL, Jérôme BÉNÉZET, Yannick BRUNEAU, Noémie GAIGNER, Nicolas GAUBERT.

Absentes :

Aurélien VULLO STIENNE ayant donné pouvoir à Caroline BEAUDUCEL

Stéphanie BERTHIER-BÉCHU ayant donné pouvoir à Pierrette LEHAY

Secrétaire : Jean-François RAIMBAULT

Sans observation, le procès-verbal de la réunion du lundi 29 mars 2021 est adopté.

PRESENTATION et DELIBERATION SUR LE MODIFICATIF N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE LOIRON

Laval Agglomération a lancé une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal apportant des modifications et des ajustements réglementaires principalement au niveau du règlement littéral, de certains zonages, des Orientations d'Aménagement et de Programmation, insertion du plan bocager...

Ce projet de modificatif 1 est validé par le Conseil Municipal en sollicitant la prise en compte des observations suivantes :

1 - augmentation des marges de recul le long des voies départementales hors agglomération :

Incidence forte pour les zones urbanisées hors agglomération sur la commune du fait du rapprochement des panneaux d'agglomération principalement sur les RD 137

2 – Volumétrie et implantation des constructions en zone A et N

Le fait de ramener les possibilités d'extension à 50 % à partir de la surface de plancher et non plus à la surface d'emprise au sol, limite l'agrandissement des petites et moyennes habitations existantes constituées de murs épais en pierre extérieurs et intérieurs.

3– Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zone A et N

La photo du bâti en possibilité de changement de destination à la Rocherie est erronée et à remplacer.

PRESENTATION DU REGLEMENT DU PLAN LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

Le RLPi définit les règles d'affichage sur l'espace public, sur les sites des commerces, des entreprises à l'intérieur de l'agglomération sous forme de publicité, d'enseignes et de pré-enseignes.

L'agglomération est divisée en zones de publicité : ZP1 centre bourgs, commerçants ; ZP2 bourg, espaces résidentiels, petites zones d'activités ; ZP3 principales zones d'activités plus importantes en agglomération. Pour chaque zone une réglementation concernant la publicité et les enseignes est prévue : implantation, dimensions, hauteur, couleurs, matériaux afin de ne pas porter atteinte à la qualité de la façade, des lieux environnants, ni aux perspectives monumentales et aux paysages.

Ce règlement fixe également la réglementation des enseignes au sol soumises à autorisation d'occupation de l'espace public.

La carte de découpage en zones est présentée au conseil municipal et n'appelle pas d'observations particulières.

L'arrêt du dossier est prévu en octobre 2021 suivi de l'enquête publique puis approbation par Laval Agglomération au cours du second semestre 2022.

PRESENTATION DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DECISION ATTRIBUTION DETR

Le dossier des travaux en éclairage public consiste à :

- 1** - Renouvellement de l'éclairage de diverses rues : lotissement des Mées, rue du Haut-Verger, des Landes, de la rue du Lierre
- 2** – 1ère Installation de l'éclairage lotissement de la Beulotière

Deux possibilités :

- Remplacement des lampes actuelles par des lampes led moins consommatrices en énergie,
OU
- Installation de luminaires avec panneaux capteurs d'énergie solaire pour la recharge de la batterie : coût en énergie : zéro.

L'étude conduite par TE53 prévoit d'installer des mâts plus hauts équipés de panneaux plus grands, et d'une batterie de capacité plus importante pour alimenter une chaîne de 4 à 5 luminaires par le réseau filaire existant.

Le coût pour les deux dossiers a été remis et restent toutefois à préciser par Territoire d'Energie avant confirmation.

La subvention sollicitée au titre de la DETR pour le dossier **1** est confirmée à hauteur de 43 689 €.

PRESENTATION PROJET D'AMENAGEMENT DE SECURITE RUE DU TRIANON AUX ABORDS DU PÔLE ENFANCE

L'étude d'aménagement et de sécurisation de la rue du Trianon aux abords du Pôle Enfance est présentée.

Objectifs attendus : sécurisation des piétons, des enfants ; matérialisation des stationnements pour le personnel ; réduire la vitesse des véhicules ; assurer le croisement des poids lourds et des engins agricoles, assurer la liaison avec les rues de la Vigne et des Poiriers.

L'aménagement proposé consiste à :

- La mise à sens unique de la rue de la vigne (sens descendant),
- La matérialisation des places de parking réservés au personnel du pôle enfance,
- Le principe de stationnement minute pour déposer les enfants,
- Le maintien de 4 places de stationnement "normales" dans la rue de la vigne et la rue du Trianon associées à une places PMR,
- La suppression de places de stationnement coté descendant rue du Trianon,
- Le maintien d'une zone de croisement poids lourds éloignée du pôle enfance (côté Nord),
- la mise en place d'un dispositif de ralentissement :
- Combinaison d'un aménagement écluse / plateau,
- Création d'espaces verts et barriérage pour éviter les traversées sauvages,
- L'ajout de deux places cycles,
- L'éclairage de la zone piétonne.

Avant validation, les personnes concernées par ces travaux seront consultées.

PRESENTATION DES TRAVAUX DE SURFACE DU LOTISSEMENT DE LA BEULOTIÈRE

Le marché de travaux passé avec les entreprises date de 2011. Aussi, il est nécessaire de les consulter pour revoir les conditions financières d'exécution d'une tranche supplémentaire qui comprendrait : l'aménagement des deux espaces de stationnements, les allées piétonnes en dehors de celles longeant les rues, l'engazonnement et les plantations

Les prix marchés avec actualisation sont bien en deçà des coûts de réalisation en 2021.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2021
DEMANDE AIDE PLAN DE RELANCE REGIONAL

La commune va solliciter la REGION pour bénéficier d'une aide au titre du plan de relance régional de soutien à l'investissement communal d'environ 74 701 € sur 373 512 € de travaux divers d'investissement.

VENTE LOT 36 LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE

Le Conseil Municipal valide la vente du lot 36 du lotissement de la Beulotière de 574 m² au prix de 54 € TTC/m²

COMPTE-RENDU COMMISSION ENFANCE AFFAIRES SCOLAIRES

1 - PEDT

Il est donné un compte-rendu de l'enquête lancée auprès des parents dans le cadre de la réécriture du Projet Educatif Territorial 2021 - 2024.

Ce questionnaire portait sur les différents services périscolaires, extrascolaires et la médiathèque.

26 familles ont répondu. La restitution auprès de celles-ci est prévue le 27 mai

La réunion du jeudi 6 mai permettra un travail de groupe autour des orientations pédagogiques et de leur traduction en objectifs opérationnels

2 – Conseil d'Ecole et effectifs rentrée 2021

Les effectifs à la rentrée passeraient de 86 à ce jour à 89 à la rentrée de septembre 2021.

Les GS et CE se rendront à la **piscine** d'Ernée les vendredis de mai, juin et juillet.

La **classe découverte** à Torcé-viviers-en-Charnie pour les 22 CE a été déplacée au mois de juin. (du 7 au 11 juin).

SEJOUR SKI 2022
SIGNATURE CONVENTION DE PARTENARIAT

Une convention financière est signée entre les structures : Communes de Le Bourgneuf-la-Forêt, Loiron-Ruillé et l'association Ça Coule de Source de Port-Brillet qui fixe les modalités d'organisation et financières pour le séjour ski prévu en février 2022 dans les Alpes.

La commune du Bourgneuf-la-Forêt avancera les charges financières liées au séjour et en demandera le remboursement auprès des autres structures, proportionnellement au nombre de participants.

DECISIONS et INFORMATIONS DIVERSES

Signature commande d'un bungalow d'occasion à installer sur le terrain de football pour rangements divers au prix TTC de 5 820.00 € TTC
Réalisation de la plateforme et tranchée E Usées pour lavage machine à tracer pour .. 1 569.60 € TTC

Le Maire,

François BERROU